



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC ROBERT-CLICHE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ODILON-DE-CRANBOURNE**

Séance ordinaire du 9 juillet 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Odilon-de-Cranbourne, tenue au 111 rue Hôtel-de-Ville à Saint-Odilon-de-Cranbourne, le neuvième jour du mois de juillet 2018.

Sont présents :

Mesdames les conseillères : Lynda Poulin
Peggy Poulin-Nolet

Messieurs les conseillers : Alain St-Hilaire
Gilbert Vachon
Mario Boily
Renald Rodrigue

Tous formants quorum sous la présidence de madame la mairesse Denise Roy.

Est aussi présente :

La directrice générale, Madame Dominique Giguère.

Ordre du jour

- 1. Ouverture de la séance**
 - 1.1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 2. Administration générale et greffe**
 - 2.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juin 2018
 - 2.2. Adoption des comptes
 - 2.3. Avis de motion règlement circulation VTT
 - 2.4. Avis de motion règlement entretien et occupation des bâtiments
 - 2.5. Appel d'offre 2018-14 Diesel : résultats
 - 2.6. 264, 8e Rang Est
- 3. Aménagement, urbanisme et hygiène du milieu**
 - 3.1. Rapport urbanisme
 - 3.2. Dérogation mineure 269 rue Bélair
 - 3.3. Projet poules urbaines
 - 3.4. ADESO - Condo Industriel
- 4. Travaux publics**
 - 4.1. Coordonnateur aux travaux publics
 - 4.2. Appel d'offre 171-04265-00 : Trottoirs
 - 4.3. Rue Bélair
- 5. Sécurité publique et incendie**
 - 5.1. Rapport d'intervention Juin 2018
- 6. Loisir, organismes et activités culturelles**
 - 6.1. Commandites (Carrefour Jeunesse emploi)

- 6.2. Projets structurants 2019-2020
- 6.3. Projets structurants 2019-2020
- 6.4. OMH regroupement
- 6.5. Hydro-Québec accès à la rivière Etchemin

7. Affaires nouvelles

8. Période de questions

9. Divers

- 9.1. Lecture de la correspondance
- 9.2. Rapport des organismes
- 9.3. Rapport mairesse
- 9.4. Prochaine réunion: lundi 13 août

10. Levée de l'assemblée

1. Ouverture de la séance

1.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution 135-07-2018

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance et que madame la mairesse en fait la lecture au bénéfice de l'auditoire ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Renald Rodrigue et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté en laissant le point 7-Affaires nouvelles ouvert.

Adoptée

2. Administration générale et greffe

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juin 2018

Résolution 136-07-2018

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juin 2018 et qu'ils renoncent à sa lecture;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Peggy Poulin-Nolet et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juin 2018 soit adopté tel que préparé par la directrice générale et secrétaire-trésorière, Dominique Giguère.

Adoptée

2.2 Adoption des comptes

Résolution 137-07-2018

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer a été déposée;

ATTENDU QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière atteste que les crédits nécessaires sont disponibles;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Gilbert Vachon et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'approuver le paiement des comptes fournisseurs du mois de juin 2018 tel qu'inscrit à la liste des comptes à payer pour un montant totalisant 201 096,86\$.

Adoptée

2.3 Avis de motion règlement circulation VTT

Monsieur le conseiller Alain St-Hilaire donne avis de motion qu'à la prochaine séance du conseil, sera soumis, pour adoption, le règlement n° 365-2018 concernant la circulation des véhicules tout-terrain sur certains chemins municipaux.

Un projet de règlement est présenté et déposé séance tenante.

2.4 Avis de motion règlement entretien et occupation des bâtiments

Madame la conseillère Lynda Poulin donne avis de motion qu'à la prochaine séance du conseil, sera soumis, pour adoption, le règlement n°366-2018 concernant l'occupation et l'entretien des bâtiments.

Un projet de règlement est présenté et déposé séance tenante.

2.5 Appel d'offre 2018-14 Diesel : résultats

Résolution 138-07-2018

CONSIDÉRANT qu'au cours du mois de juin la municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne a demandé des soumissions auprès de quatre soumissionnaires pour le transport de diesel, d'une quantité d'environ 64 000 litres basée 2017;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu deux soumissions :

Soumissionnaires	Prix
Paquet et fils	-0.0205
Philippe Gosselin	-0.0219

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne ne s'est engagée à prendre ni la plus basse, ni aucune des soumissions;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Mario Boily et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE la municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne retienne la soumission de Philippe Gosselin et ass. au prix de -0.0219 \$ du litre.

Adoptée

2.6 264, 8e Rang Est

Résolution 139-07-2018

ATTENDU QU'une croix de chemin est plantée sur la propriété de M. Daniel Guy au 264, 8e Rang Est ;

ATTENDU QUE M. Guy demande une compensation à la Municipalité pour la location du terrain utilisé par la croix de chemin ;

ATTENDU QUE la compensation demandée représente la tarification des matières résiduelles, soit 193.00\$ pour 2017 ;

ATTENDU QUE la croix de chemin n'appartient pas à la Municipalité ;

ATTENDU QUE cette croix est le résultat d'une collecte de fonds et d'une mobilisation des citoyens des 8e rangs ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Renald Rodrigue et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE refuser la demande de compensation pour la croix ;

DE vérifier avec les citoyens concernés la possibilité de déplacer ladite croix.

Adoptée

3. Aménagement, urbanisme et hygiène du milieu

3.1 Rapport urbanisme

Le rapport des permis émis pour le mois de juin 2018 est déposé au conseil tel que préparé par la responsable de l'urbanisme, Mme Mélissa Chrétien.

3.2 Dérogation mineure 269 rue Bélair

Résolution 140-07-2018

ATTENDU QUE monsieur Marc-André Bouchard et madame Céline Bouchard, demeurant au 269, rue Bélair, veulent installer une thermopompe ;

ATTENDU QUE le choix des emplacements possibles pour l'installation est restreint, soit en en cour latérale côté gauche dans la partie avant du bâtiment ou en cour avant côté droit du bâtiment ;

ATTENDU QUE l'une ou l'autre de ces emplacements contrevient à l'article 63 du règlement de zonage 324-2014 ;

ATTENDU QUE l'unité doit être à une distance minimum de 3 mètres de la ligne latérale et que dans la situation actuelle elle sera un peu moins que 3 mètres soit à 2.95 mètres de la ligne latérale ;

ATTENDU QUE la thermopompe serait beaucoup moins apparente en cour avant parce que son intégration est prévue dans l'aménagement extérieur en place et qu'un treillis sera installé pour la recouvrir ;

ATTENDU QUE monsieur Marc-André Bouchard et madame Céline Bouchard demandent une dérogation mineure pour rendre l'installation de la thermopompe conforme au règlement de zonage de la Municipalité ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande d'accepter la dérogation;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'accepter la dérogation mineure pour le 269 rue Bélair.

Adoptée

3.3 Avis de motion règlement relatif aux animaux

Résolution 141-07-2018

ATTENDU QUE certains citoyens désirent implanter chez eux un poulailler urbain;

ATTENDU QUE la Municipalité ne voit pas d'inconvénients et désire procéder à une expérience pilote avant de modifier sa réglementation;

ATTENDU QU'il est important d'encadrer cette expérience et qu'un formulaire a été préparé à cette fin résumant également les conditions d'implantation d'un poulailler;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Mario Boily et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE permettre l'expérience pilote des poules urbaines dans le secteur urbain en 2019, soit de juillet à octobre;

D'accepter les conditions proposées dans le formulaire de déclaration des poulaillers.

Adoptée

3.4 ADESO - Condo Industriel

La mairesse informe le conseil de l'état d'avancement du projet de condo industriel de l'ADESO.

4. Travaux publics

4.1 Coordonnateur aux travaux publics

Résolution 142-07-2018

ATTENDU QUE le coordonnateur des travaux publics demande un ajustement salarial;

ATTENDU QUE le coordonnateur répond aux exigences du poste et qu'il progresse selon les attentes de la Municipalité;

ATTENDU QUE l'ajustement salarial amènera la rémunération du coordonnateur dans la moyenne salariale de son poste selon l'enquête de rémunération 2016 de la FQM;

ATTENDU QUE le coordonnateur avait signé un contrat valide jusqu'en 2019;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'accorder l'ajustement salarial tel que demandé et d'ajouter une entente au contrat actuellement valide ;

D'autoriser Denise Roy, mairesse et Dominique Giguère, directrice générale, à signer cette entente.

Adoptée

4.2 Appel d'offre 171-04265-00 : Trottoirs

Résolution 143-07-2018

CONSIDÉRANT qu'au cours du mois de janvier 2018 la municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne a demandé des soumissions par le biais du site SEAO pour la réfection d'une section des trottoirs de la rue Langevin;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu six soumissions :

Soumissionnaire	Montant (avec taxes)
B.M.Q inc.	124 505.28\$
Les Pavages de Beauce limitée	134 598.36\$
9060-1535 Québec inc. / A.D. Roy	140 758.14\$
Excavation Bolduc inc.	153 696.38\$
Cité Construction TM inc.	193 350.01\$
Construction Abénakis inc.	231 102.67\$

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne ne s'est engagée à prendre ni la plus basse, ni aucune des soumissions;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu le 18 juin dernier l'approbation du Ministre confirmant l'aide financière dans le cadre du sous-volet 2.5 du Programme d'infrastructure Québec-Municipalité - Municipalité amie des aînés;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Gilbert Vachon et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE la municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne accorde le contrat à B.M.Q. Inc au montant de 124 505.28 \$ incluant les taxes.

Adoptée

4.3 Rue Bélair

Résolution 144-07-2018

ATTENDU QUE des travaux de corrections de chaussée et de pavage ont été effectués en juin dans la rue Bélair;

ATTENDU QUE la section touchée par ces travaux est située dans une pente et que des corrections doivent être effectuées sur les terrains de résidents ;

ATTENDU QUE la Municipalité privilègue, lors de réfection de terrain, la semence de pelouse à la tourbe;

ATTENDU QUE certains citoyens ne sont pas satisfaits du retrait de la bordure d'asphalte ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Alain St-Hilaire et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE faire les corrections nécessaires aux propriétés en posant de la tourbe considérant la dénivellation de la rue;

DE faire un ourlet d'asphalte pour la propriété du 302 rue Bélair dans leur entrée.

Adoptée

5. Sécurité publique et incendie

5.1 Rapport d'intervention Juin 2018

Résolution 145-07-2018

Il est proposé par Peggy Poulin-Nolet et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'accepter le rapport mensuel de juin 2018 du service incendie tel que préparé par le directeur incendie, Robert Ruel.

Adoptée

6. Loisir, organismes et activités culturelles

6.1 Commandites (Carrefour Jeunesse emploi)

Résolution 146-07-2018

Il est proposé par Mario Boily et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'accorder une subvention de 100\$ au Carrefour jeunesse Beauce-Nord.

Adoptée

6.2 Projets structurants 2019-2020

Résolution 147-07-2018

ATTENDU QU'une somme de 27 216,46\$ est disponible au programme d'aide financière *Fonds de soutien aux projets structurant* de la MRC Robert-Cliche;

ATTENDU QUE la Municipalité désire aménager le parc de l'intersection de la rue des Buissons et de la rue Langevin;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Gilbert Vachon et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE déposer une demande au Fonds pour l'aménagement du parc;

D'autoriser Dominique Giguère, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbournetout document se rattachant à cette demande.

Adoptée

6.2 Projets structurants 2019-2020

Résolution 147-07-2018

ATTENDU QU'une somme de 27 216,46\$ est disponible au programme d'aide financière *Fonds de soutien aux projets structurants* de la MRC Robert-Cliche;

ATTENDU QUE la Municipalité désire aménager le parc de l'intersection de la rue des Buissons et de la rue Langevin;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Gilbert Vachon et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE déposer une demande au Fonds pour l'aménagement du parc;

D'autoriser Dominique Giguère, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne tout document se rattachant à cette demande.

Adoptée

6.3 OMH regroupement

Résolution 148-07-2018

ATTENDU QUE l'Office municipal d'habitation de Beauceville, l'Office municipal d'habitation de Saint-Frédéric-de-Beauce, l'Office municipal d'habitation de Saint-Odilon-de-Cranbourne, l'Office municipal d'habitation de Tring-Jonction, l'Office municipal d'habitation du Village de Saint-Victor, l'Office municipal d'habitation de Saint-Georges, l'Office municipal d'habitation de Saint-Benjamin, l'Office municipal d'habitation de Saint-Zacharie, l'Office municipal d'habitation de Sainte-Prosper, l'Office municipal d'habitation de Sainte-Aurélie, l'Office municipal d'habitation de Saint-Cyprien, l'Office municipal d'habitation de Saint-Côme-Linière, l'Office municipal d'habitation de Saint-Théophile, l'Office municipal d'habitation de Saint-Gédéon-de-Beauce, l'Office municipal d'habitation de Saint-Martin,

l'Office municipal d'habitation de La Guadeloupe, l'Office municipal d'habitation de Saint-Éphrem-de-Beauce et l'Office municipal d'habitation de Saint-Benoît-Labre ont demandé l'autorisation au ministre responsable de l'application de la Loi sur la Société d'habitation du Québec de se regrouper;

ATTENDU QUE ces offices ont présenté aux conseils municipaux de Beauceville, de Saint-Frédéric-de-Beauce, de Saint-Odilon-de-Cranbourne, de Tring-Jonction, de Saint-Victor, de Saint-Georges, de Saint-Benjamin, de Saint-Zacharie, de Sainte-Prosper, de Sainte-Aurélie, de Saint-Cyprien, de Saint-Côme-Linière, de Saint-Théophile, de Saint-Gédéon-de-Beauce, de Saint-Martin, de La Guadeloupe, de Saint-Éphrem-de-Beauce et de Saint-Benoît-Labre un projet d'entente de regroupement des dix-huit (18) offices et que les conseils municipaux ont alors manifesté leur accord de principe à la poursuite de cette démarche;

ATTENDU QUE les offices municipaux d'habitation présenteront, conformément à l'article 58.1 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (RLRQ, chapitre S-8), une requête conjointe au lieutenant-gouverneur du Québec pour la délivrance de lettres patentes confirmant leur regroupement selon les termes et conditions d'une entente de regroupement;

ATTENDU QU'après étude du projet de l'entente du regroupement, il y a lieu d'émettre une recommandation favorable à cette fusion;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE recommander favorablement le regroupement de l'Office municipal d'habitation de Beauceville, de l'Office municipal d'habitation de Saint-Frédéric-de-Beauce, de l'Office municipal d'habitation de Saint-Odilon-de-Cranbourne, de l'Office municipal d'habitation de Tring-Jonction, de l'Office municipal d'habitation du Village de Saint-Victor, de l'Office municipal d'habitation de Saint-Georges, de l'Office municipal d'habitation de Saint-Benjamin, de l'Office municipal d'habitation de Saint-Zacharie, l'Office municipal d'habitation de Sainte-Prosper, l'Office municipal d'habitation de Sainte-Aurélie, de l'Office municipal d'habitation de Saint-Cyprien, de l'Office municipal d'habitation de Saint-Côme-Linière, de l'Office municipal d'habitation de Saint-Théophile, de l'Office municipal d'habitation de Saint-Gédéon-de-Beauce, de l'Office municipal d'habitation de Saint-Martin, de l'Office municipal d'habitation de La Guadeloupe, de l'Office municipal d'habitation de Saint-Éphrem-de-Beauce et de l'Office municipal d'habitation de Saint-Benoît-Labre suivant les termes et conditions du projet d'entente de regroupement.

Adoptée

6.4 Hydro-Québec accès à la rivière Etchemin

Résolution 149-07-2018

ATTENDU QUE la Municipalité désire garder un accès aux citoyens à la Rivière Etchemin;

ATTENDU QUE cet accès est sur les propriétés d'Hydro-Québec;

ATTENDU QU'Hydro-Québec peut louer une partie de ses lots à la Municipalité, soit:



ATTENDU QUE le prix de location demandé est de 250\$ pour la première année et augmenté de 2% par année pendant la durée de tout renouvellement;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'autoriser Denise Roy, mairesse, et Dominique Giguère, directrice générale, à signer pour et au nom de la Municipalité le bail pour la location d'une partie des lots 4 341 093 et 4 341 885.

Adoptée

7. Affaires nouvelles

Aucune affaire nouvelle.

8. Période de questions

Aucune question dans la salle.

9. Divers

9.1 Lecture de la correspondance

La directrice générale et secrétaire-trésorière fait la lecture de la correspondance.

9.2 Rapport des organismes

Les conseillers concernés font un rapport des organismes: l'O.T.J., le H.L.M. et le Centre Curé Larochelle.

9.3 Rapport mairesse

La mairesse, Mme Denise Roy, fait son rapport de la dernière séance du conseil des maires de la MRC Robert-Cliche.

10. Levée de l'assemblée

Résolution 150-07-2018

Il est proposé par et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE la séance soit levée à 21h14

Adoptée

Je, Denise Roy, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Denise Roy,
Mairesse.

Dominique Giguère,
Directrice générale.